

3

Résumé

Les auteurs proposent, dans une réflexion relative à la recherche en contexte de discipline professionnelle, une grille d'analyse révélant trois types idéaux de postures du chercheur, dans ses rapports au militantisme. Sous la première posture, la recherche et le militantisme sont perçus comme des sphères distinctes et étanches pouvant éventuellement se croiser, dans des circonstances délimitées. Dans la posture avec le militantisme, les frontières sont perméables. Le chercheur vise alors à comprendre, à produire des connaissances et à agir, dans un mouvement d'interrelations entre la recherche et le militantisme. Enfin, la posture contre le militantisme révèle les tensions entre la recherche et le militantisme, en tant qu'entités irréconciliables. L'analyse réflexive du parcours des auteurs évoquent les enjeux et les défis de ces postures et leurs ramifications au plan méthodologique et théorique.

Mots clés discipline, militantisme, posture, profession, recherche

Les postures du chercheur dans ses rapports au militantisme : brèves incursions dans la recherche en droit et en sciences infirmières

CHRISTINE VÉZINA & MARILOU GAGNON

Introduction

Ce texte s'inscrit dans les suites d'un colloque sur la recherche et le militantisme s'étant tenu lors du 81^e congrès annuel de l'ACFAS en mai 2013^a. Il s'appuie, en partie, sur les échanges stimulants qui ont pris forme à cette occasion. Il vise, de plus, à offrir une contribution théorique à la problématique des rapports entre la recherche et le militantisme, lesquels présentent des affinités particulières en contexte de discipline professionnelle, en raison notamment des implications pratiques de ces disciplines. Pensons par exemple aux analyses juridiques récentes

réalisées sur le thème de la répression policière qui ont structuré les revendications judiciaires et politiques des associations de défense de droits civils ou aux réflexions sur la mobilisation des infirmières et infirmier dans la foulée du printemps érable.^b Ainsi, ce texte propose un cadre analytique original pour explorer la question des rapports entre la recherche et le militantisme se déclinant en 3 postures du chercheur : *face au militantisme*, *avec le militantisme* et *contre le militantisme*. Bien qu'exploratoire, l'analyse développée dans les champs disciplinaires des sciences infirmières et du droit témoigne de la portée heuristique du modèle théorique et invite à poursuivre la réflexion au prisme de chacune des 3 postures.

Recherche et militantisme : quelques éléments de définitions

Bien que la présente réflexion s'articule autour des notions de recherche et de militantisme, nous souhaitons, d'entrée de jeu, préciser que certains thèmes mériteraient aussi d'être transposés à l'enseignement dans les milieux universitaires.

Nous ne pourrions malheureusement, dans ces pages, aborder la notion de pédagogie militante mais souhaitons attirer l'attention du lecteur vers les travaux de Robert Huish[1,2] qui décrit la salle de classe comme un terrain fertile pour la réflexion critique, la prise de position et l'action politique. Ses travaux rejoignent nos préoccupations, notamment en ce qui a trait à l'éthique pédagogique dans nos disciplines professionnelles respectives. Nous estimons en effet que le militantisme peut non seulement être une activité du chercheur, étant donné ses connaissances, les liens qu'il entretient avec son objet de recherche, et son rapport aux participants, aux acteurs de terrain et aux structures sociales, mais aussi du pédagogue, dans son rapport avec les étudiants, en milieu universitaire.

Quant aux liens entre la recherche et le militantisme, il nous semble fondamental, avant de s'y intéresser de plus près, d'en dégager les composantes principales, dans un effort de définition essentiel à la compréhension des enjeux que nous abordons dans ce texte. Ces clarifications nous permettront par la suite de démontrer en quoi le fait de penser les liens entre la recherche et le militantisme dans un contexte de discipline professionnelle, telles les sciences infirmières et le droit présente un intérêt particulier. Ainsi, tout en reconnaissant que la recherche puisse se réaliser dans d'autres enceintes que dans les murs de l'université, nous limitons, aux fins de notre réflexion, notre définition de la recherche à celle réalisée par les chercheurs affiliés à des établissements universitaires, qu'ils soient ou non professeurs et par les étudiants des cycles supérieures. Cette recherche peut être ou non subventionnée et reposer sur toute forme de méthodologie, y compris par exemple, les approches classiques en droit de repérage des sources et les analyses discursives qu'elles soient a priori critiques ou non.

Au plan du militantisme, nous adoptons une définition qui s'éloigne de la notion polysémique du « chercheur engagé » qui, tantôt, désigne l'engagement du chercheur à l'égard des personnes et des communautés constituant le terrain d'étude à travers le recours à des méthodologies qualitatives[3,4] et/ou participatives[5] ou qui, à l'occasion, prend parole en signant un article d'opinion dans un quotidien en présentant un point de vue critique. Bien qu'il soit possible de voir ces formes d'engagement présentes chez le chercheur militant, il nous semble primordial, en nous ancrant à la définition de Randy Shaw de définir le militantisme par deux balises principales. Premièrement, celle de l'action sociale pratique et deuxièmement, celle de l'engagement en faveur d'une cause, laquelle révèle les relations de pouvoir en place. Ce militantisme peut s'exercer tant chez les mouvements de gauche que de droite [1] et chercher à contester le pouvoir en

place ou encore à en supporter les forces hégémoniques.[7]

Aux fins de notre réflexion, nous nous concentrons sur les activités de militantisme qui s'attaquent aux rapports de pouvoir, défient le statu quo et mettent en lumière les problèmes sociaux les plus criants comme la précarisation, la marginalisation, la stigmatisation, la criminalisation et la discrimination, pour n'en nommer que quelques-uns. C'est dans cet esprit que nous nous intéressons également aux activités de militantisme qui revendiquent des changements et proposent des solutions par le biais de stratégies et de moyens d'action protéiformes, pouvant ou non englober le recours au droit en tant qu'outil offensif ou défensif, selon le cas. L'activisme (*activism*), tel que défini par Huish,[1] est « compris comme un processus d'appropriation de l'espace et des lieux d'interaction avec les structures de pouvoir ». L'activisme est donc considéré comme une forme plus active du militantisme qui fait appel à des stratégies de mobilisation, de protestation et de contestation dans des espaces publics, incluant les espaces physiques et virtuels.[1]

Recherche et militantisme dans le contexte de disciplines professionnelles

Le présent texte soulève des questions qui interrogent, fondamentalement, tout rapport entre la recherche et le militantisme. Mais puisqu'en contexte de discipline professionnelle, ces interrogations connaissent une texture particulière en raison des implications pratiques et instrumentales qui les sous-tendent et du positionnement réflexif qu'elles induisent à l'endroit des professions elles-mêmes, nous choisissons d'y circonscrire nos propos. À cette fin, le droit et les sciences infirmières formeront notre terrain d'analyse. En plus de présenter certains points communs au plan de leur identité disciplinaire, elles peuvent toutes deux, entretenir certaines affinités et distances avec le militantisme.

Bien qu'il puisse y avoir encore matière à développements,[8] les sciences infirmières et le droit sont des disciplines scientifiques bénéficiant toutes deux d'un niveau certain d'institutionnalisation universitaire. Ce statut, acquis dans les suites de profondes transformations de ces disciplines[9,10] et qui cristallise toute la pertinence des questions épistémologiques, théoriques et méthodologiques qui leur sont propres, se juxtapose à celui, initialement exclusif, de discipline professionnelle. Cette texture hybride révèle « une tension entre formation professionnelle et formation « désintéressée »[11] et donne lieu à des disciplines universitaires ouvertes sur les pratiques professionnelles, tant au plan technique des besoins de formation, que dans des perspectives éthiques, déontologiques et sociales. Tout en

reconnaissant toute la pertinence théorique de ces disciplines, c'est à leur dimension de discipline professionnelle que nous intéressons ici.

Les disciplines professionnelles se distinguent des disciplines théoriques, telles que la sociologie, la biologie et la philosophie, par la relation étroite qui existe entre leur domaine d'investigation (ou domaine d'intérêt) et leurs différents champs de pratique professionnelle.[12] En ayant comme point de départ « leur perspective et leurs propres processus de réflexion, de conceptualisation et de recherche, les disciplines professionnelles développent des connaissances qui servent à définir et à guider les activités dans [ces] champs de pratiques ».[13] Squires affirme que les disciplines professionnelles, telles que le droit, la médecine, les sciences infirmières, l'architecture, l'éducation et le génie, ont en commun trois caractéristiques.[14] Elles se démarquent par leur fonction « instrumentale », c'est-à-dire par leur capacité à produire des résultats (p.ex., construction d'un pont, conception architecturale d'un immeuble, production d'un logiciel, etc.) et des effets concrets (p.ex., prévenir la maladie, recouvrer la santé, remédier aux injustices, favoriser l'apprentissage, etc.).[13] Les questions de recherche auxquelles s'intéressent ces disciplines sont donc intimement liées à cette fonction qui suppose une relation étroite entre les besoins sociaux, les champs de pratique professionnelle et les savoirs empiriques à développer.[11]

Les disciplines professionnelles se démarquent également par l'étude de phénomènes qui n'existent pas en vase clos mais qui se situent plutôt au croisement de dimensions contextuelles, temporelles, situationnelles, interpersonnelles et professionnelles.[13] Elles doivent donc tenir compte de la complexité et du « désordre » (ou « *messiness* ») intrinsèques à ces phénomènes tant au niveau de la recherche que de la pratique professionnelle.[13] Finalement, les disciplines professionnelles s'intéressent aux savoirs qui sont à la base de la pratique professionnelle, aux actions qui rendent leur contribution importante socialement ainsi qu'aux processus permettant de produire certains résultats et effets escomptés tels que décrits plus tôt.[13] C'est en partie grâce à la pratique professionnelle que ces disciplines sont en mesure de dégager des questions de recherche qui abondent dans ce sens. Mais cette vision de la pratique professionnelle au service de la recherche soulève de nombreux questionnements : après tout, ne risque-t-on pas de confiner la recherche aux besoins « pratiques » de l'activité professionnelle? Or, nous estimons qu'une vision plus large de la pratique professionnelle est primordiale afin d'appréhender autrement la recherche issue de disciplines professionnelles. Notons ici que la pratique

professionnelle ne peut se résumer au « savoir-faire » mais doit plutôt faire état du rôle social des professionnels, des responsabilités à la fois professionnelles et déontologiques de ces derniers et de leur engagement à l'égard de personnes, de groupes, de communautés et de populations qui sont en situation de précarité, de marginalité et d'injustice.

En outre, cette vision permet de redéfinir la recherche dans le contexte de disciplines professionnelles comme un espace de résistances multiples que celles-ci soient pratiques, pédagogiques, scientifiques ou politiques. Elle permet également de réfléchir à la posture du chercheur au sein même de ces disciplines – une posture qui se caractérise par « un double engagement sur un terrain professionnel et dans la recherche ».[15] C'est donc cette vision de la discipline professionnelle, que nous privilégierons dans le cadre de cette analyse, en nous concentrant, tel qu'annoncé plus haut, sur les disciplines du droit et des sciences infirmières. Bien que différentes, ces disciplines présentent des similitudes au niveau des liens qu'elles entretiennent respectivement avec l'idée de justice au sens large du terme. Que ce soit sous la forme de la critique des lois, des politiques publiques et institutionnelles et des pratiques portant atteinte aux droits fondamentaux des citoyens ou sous celle de pratiques professionnelles destinées à concrétiser ces droits, tels le droit d'avoir accès à des soins sans discrimination, le droit à l'information et le droit à la vie privée, les sciences infirmières et le droit peuvent présenter des affinités de sens, de valeurs et d'actions avec le militantisme. En même temps, les enjeux de pouvoir qui traversent ces disciplines peuvent tout autant donner lieu à des rapports parfois distants et ambigus avec le militantisme. Ce paradoxe nous semble riche à explorer au prisme des paramètres analytiques que nous développons dans le présent texte.

Paramètres analytiques

Aux fins de la présente réflexion, nous proposons de recourir à une grille analytique qui propose trois types idéaux de posture du chercheur militant. Cette grille, qui prend ses sources dans des travaux réalisés en sociologie du droit et dont nous nous inspirons librement, permet, lorsque adaptée à notre problématique, de capter et de comprendre trois formes de rapports entre la recherche et le militantisme.

Les paramètres analytiques d'Ewick et Silbey

Dans le cadre de notre démarche nous nous inspirons des 3 figures développées par Patricia Ewick et Susan S. Silbey dans leurs travaux relatifs à la conscience du droit,[16] pour les transposer et les adapter en toute liberté, au contexte de

l'étude des rapports entre la recherche et le militantisme. Ces 3 formes de conscience du droit nous semblent particulièrement riches car en exprimant des manières de participer à la construction de la légalité,[17] ce sont des rapports entre le social et la légalité qu'elles mettent en forme. Et c'est cette idée de rapport entre deux entités qui nous interpelle.

Le premier de ces rapports met en lumière l'individu, dans sa vie quotidienne, *face au droit*. [15] Sous ce schème, le droit est perçu comme étant objectif, impartial et encadrant la vie quotidienne sans être présent en son sein. Le droit est alors compris comme une ressource réifiée et si l'individu décide d'y avoir recours, via les canaux formels prévus à cet effet, il perçoit cette action comme un geste de rupture par rapport à la normalité des rapports de la vie quotidienne. [18] Le second, marqué par la figure de l'individu *avec le droit*, [19] renvoie à un rapport au droit appréhendé tel un jeu, un terrain délimité où des stratégies sont susceptibles de se déployer, en fonction des intérêts et valeurs, pour atteindre des objectifs. Sous cet angle, les règles sont perçues comme entourant les gens qui ont le pouvoir de les saisir, de les changer et d'en créer de nouvelles. La distance entre les individus et le droit est beaucoup moins perceptible, les frontières sont perméables [20] et le droit apparaît comme opérant « simultanément avec les événements et les activités courantes » (traduction libre). [21] Ici, ce n'est pas le droit qui encadre la réalité mais bien l'inverse. [22] Enfin, le dernier type de conscience du droit illustre un rapport de résistance au droit. L'individu est alors *contre le droit*. [23] Sous ce prisme, le droit entoure les individus et impose son pouvoir dans la vie de tous les jours sans que les individus eux-mêmes ne puissent le maintenir à une certaine distance. Face à ces situations, les individus, animés par un sentiment de justice, peuvent avoir recours à des stratagèmes de la vie quotidienne pour échapper à l'emprise du droit ou pour trouver, à l'occasion, un répit.

Les paramètres analytiques adaptés pour une lecture du rapport entre recherche et militantisme

Tout en reconnaissant que la typologie d'Ewick et Silbey a été conçue à des fins propres à la sociologie du droit, nous la jugeons inspirante, non pas pour importer le modèle d'une discipline à une autre, mais parce que les 3 figures qu'elle met en lumière permettent, comme nous l'avons déjà évoqué, d'exprimer de façon claire et imagée des formes de relations. Et puisque, dans le cadre de la présente démarche, nous visons précisément à comprendre les relations entre recherche et militantisme, nous nous inspirons librement des travaux d'Ewick et Silbey pour proposer 3 formes de rapports

entre la recherche et le militantisme, que nous désignons comme 3 positionnements du chercheur à l'endroit du militantisme. À cette fin, nous reprenons chacune des formes de conscience du droit en les dégageant du contenu substantif duquel elles ont vu le jour pour leur faire prendre racine dans un nouveau terrain. L'exercice consiste alors à extirper certaines caractéristiques de chacune de ces figures pour les transposer dans notre champ de réflexion, le tout, en s'octroyant une marge de liberté suffisante pour faire évoluer les concepts dans le sens de notre démarche. Ce faisant, nous nous trouvons à bâtir une nouvelle structure analytique composée de trois pôles.

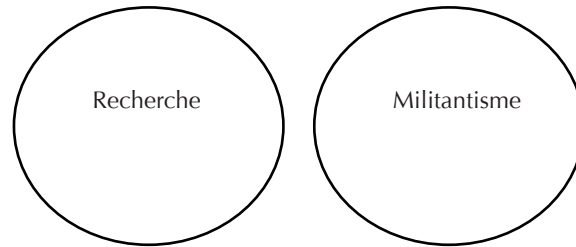
Sous le premier pôle, les caractéristiques dominantes évoquent l'existence de deux sphères distinctes aux frontières plutôt étanches où l'une surplombe l'autre. Si des contacts sont possibles, ils doivent, pour se concrétiser, émerger de procédures délimitées. Sous le second pôle, les principaux traits laissent transparaître l'idée d'interrelations entre les deux sphères, de participation et d'échanges. Enfin, sous le dernier pôle, c'est l'idée de la résistance qui domine. Pensés à la lumière de la problématique des rapports entre recherche et militantisme, ces paramètres analytiques nous incitent à formuler l'hypothèse qu'il existe trois formes de rapport entre la recherche et le militantisme. Une première, qui exprime la figure du chercheur *face au militantisme*. Une deuxième, qui met en scène celle du chercheur *avec le militantisme* et enfin, une troisième, marquée par l'idée du chercheur *contre le militantisme*.

Entre « neutralité », engagement et résistance : les trois postures du chercheur dans ses rapports au militantisme

Que ce soit *face au militantisme*, *avec le militantisme*, ou *contre le militantisme*, chacune des postures - qui renvoie au positionnement, explicite ou implicite, du chercheur à l'endroit du militantisme - peut être marquée par une certaine gradation du niveau de rapport au militantisme. Signalons également que ces postures expriment une relation entre le chercheur et le militantisme, ce qui renvoie à une dynamique et non, en soi, à un statut. Cette distinction est importante à faire puisqu'elle implique qu'un chercheur engagé, à certains égards, dans des activités de militantisme puisse, en raison de nombreux facteurs, réaliser des recherches n'ayant aucun ou peu de lien avec ces activités militantes et ainsi, voire sa posture varier de temps à autre.

Cela soulève la question de savoir si une personne qui, par exemple, est d'abord engagée dans des activités militantes et qui, ultérieurement, intègre le monde de la recherche peut

Figure A – Face au militantisme



se situer dans la posture du chercheur *face au militantisme* ou est-ce que son lien initial avec le militantisme le place d'entrée de jeu sous la figure du chercheur avec le militantisme ? La même question se pose pour un chercheur qui s'engage en cours ou dans les suites de ses recherches dans des activités militantes. Pour répondre à cette question il semble fondamental de distinguer a priori toute causalité entre parcours de vie du chercheur et rapport à la recherche. Il est indéniable que le chercheur se définit au prisme de son vécu personnel mais cette considération, fondamentalement épistémologique, n'est pas unique aux chercheurs ayant été engagés dans des activités militantes. Elle se pose avec la même acuité pour tout chercheur, qu'il ait été ou soit engagé dans des activités militantes, dans la fonction publique ou auprès d'entreprises privées. En partant de la prémisse que tout chercheur est socio-historiquement situé, le militant devenu chercheur ou le chercheur devenu militant demeure libre de déterminer, dans le cadre de ses travaux, s'il souhaite ou non entretenir des rapports avec le militantisme ainsi que, le cas échéant, les formes de ces rapports. Ainsi, le chercheur se libère de devoir endosser une fois et pour toujours un rapport définitif au militantisme.

Face au militantisme

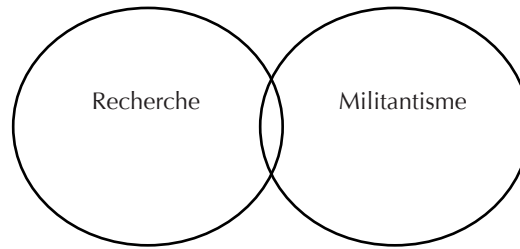
La posture du chercheur *face au militantisme* trouve des ramifications dans le paradigme moderne de la recherche scientifique, caractérisé par le dogme de la neutralité axiologique.[24] Ainsi, au plan épistémologique, la recherche est comprise dans son acception « conventionnelle », [25] comme un processus rigoureux, neutre, objectif, impartial qui se déroule dans l'univers académique et qui produit un savoir « au service des cercles scientifiques qui s'autoévaluent ». [25] Sous cette vision, la recherche surplombe le social, elle en est détachée, pour mieux le comprendre de manière théorique et objective et elle cultive une distance à son endroit. Pour se faire, elle s'enferme dans des théories et des concepts qui « chosifient l'Autre » [26] dans le but de construire des objets qui peuvent être compris à travers la connaissance scientifique. [27] Le chercheur

est celui qui sait, « l'expert », [27] face au « néophyte », qu'est le citoyen, l'usager, le praticien ou autre. [27] Ainsi pensée, la recherche est conçue et vécue comme étant une sphère séparée du militantisme. Au plan ontologique, le militantisme, apparaît comme une activité qui se situe à l'extérieur de la recherche, différente en essence, en raison de son action, de sa subjectivité et de ses visées politiques. La frontière entre ces deux mondes apparaît dès lors plutôt étanche.

Dans cette configuration, il est possible que le chercheur n'ait jamais à croiser sa trajectoire avec celle du militantisme. Mais en raison de certains facteurs, il n'est pas exclu que sa « neutralité » devienne « engagée », [28] qu'il se trouve, dans certaines circonstances, dans une zone de contact avec le militantisme. Ses travaux peuvent, par exemple, être utilisés à des fins d'information et de formation par des militants qui cherchent à comprendre certains sujets complexes pertinents à leur démarche. C'est ce que Einich décrit comme une forme d'intercompréhension entre militantisme et recherche. [28] Les rapports entre la recherche biomédicale et le militantisme dans le domaine du VIH/sida prennent souvent cette forme. On retrouve d'autres exemples similaires dans le domaine de la santé et des droits de la personne où des militants s'approprient la recherche pour orienter leurs actions, pour appuyer leurs revendications et pour dénoncer des lacunes, des inégalités ou des injustices. Ce sont alors, les militants, ou le chercheur, selon le cas, qui initie le contact pour des raisons pragmatiques. Pour comprendre, par exemple, les effets bénéfiques et néfastes d'un traitement expérimental à l'étude ou encore, pour connaître le nombre de femmes qui font partie du dernier essai clinique ou même, pour remettre en question des lignes directrices, des protocoles, des politiques de couverture des médicaments ou des pratiques cliniques parfois désuètes. Le chercheur n'a pas à alors à orienter autrement l'objectif de sa démarche scientifique.

La posture *face au militantisme* est intimement liée à l'intériorisation, [29] chez les chercheurs, des postulats post-positivistes tels que décrit par Guba et Lincoln [23] qui renvoient à un idéal d'objectivité en recherche et

Figure B – Avec le militantisme



à un processus de recherche dépourvu des valeurs du chercheur – que ces dernières soient de nature militantes ou non. Mais dans la mesure où ces postulats font l’objet de questionnements et de remises en cause sérieuses[30] et que des travaux se réalisent en s’ancrant dans un autre paradigme qui postule, quant à lui, l’impossibilité de l’objectivité et de la neutralité idéologique ou axiologique, il nous semble pertinent de considérer l’influence de cette démarche sur la posture du chercheur *face au militantisme*. Autrement dit, nous nous demandons si le fait, pour un chercheur, d’adhérer à un autre paradigme de recherche peut modifier intrinsèquement son rapport au militantisme? Sans avancer de réponse définitive, cette ouverture réflexive du chercheur laisse à tout le moins envisager une érosion de l’étanchéité de la frontière entre, plus généralement, la recherche et le social, et éventuellement, de manière plus spécifique, entre la recherche et le militantisme, dans la mesure où il existe des affinités entre ces paradigmes, les valeurs du chercheur, sa vision du monde et celle mise de l’avant par les militants. Cette érosion peut favoriser les contacts, susceptibles d’être initiés de parts et d’autres dans des circonstances particulières. Cela étant, même s’ils peuvent être facilités par un paradigme autre que le post-positivisme, les contacts demeurent, sous la figure du chercheur *face au militantisme*, une rencontre entre deux mondes distincts qui au plus, laissera le monde scientifique offrir un « accompagnement éclairé »[31] au militantisme.

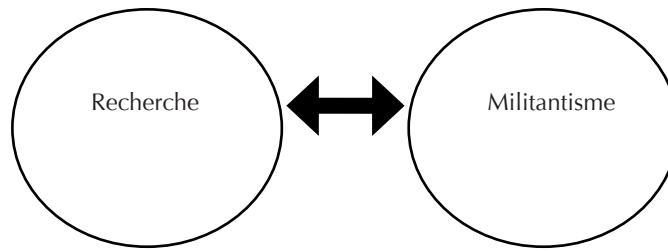
Avec le militantisme

Cette posture du chercheur *avec le militantisme* sous-entend, à sa base même une perméabilité de la frontière que l’on imagine séparer la recherche et le militantisme. Ici, plutôt que d’être distincte du militantisme, la recherche s’inspire de problématiques nécessitant une perspective « critique », se manifeste comme une opportunité de remettre en question, de critiquer, de changer, de transformer, et se mobilise ainsi, en partant d’un positionnement épistémologique et méthodologique qui se veut propice à l’action. Dans ce type de démarche, le chercheur est mobilisé par l’envie de

« comprendre et agir »[32] et son intention de produire des connaissances nouvelles est marquée par un engagement militant. Sous cette figure, le choix du sujet, la formulation des questions de recherche,[33] la contextualisation du projet et les liens que le chercheur entretient avec les réalités du terrain se trouvent, dès le départ, colorés par les enjeux sociopolitiques propres à la sphère militante en présence. Le chercheur peut alors alimenter, par ses travaux, des stratégies déjà en place où proposer de nouvelles orientations militantes. À l’inverse, la sphère militante peut venir cadrer les paramètres de la recherche en influençant, par exemple, le choix des théories et des méthodologies mobilisées et, définitivement, les stratégies de diffusion des résultats et la façon dont les résultats seront mis en pratique.

À son niveau le plus fort, la posture du chercheur *avec le militantisme* renvoie aux cas de figure où un chercheur, déjà engagé au plan sociopolitique réalise, avec sa communauté de militance, un projet de recherche participative englobant notamment, de l’observation participante.[34] Dans un tel scénario, le chercheur, tout en maintenant son rôle et en demeurant soumis à ses propres exigences académiques, devient militant et les militants, tout en restant eux-mêmes, deviennent chercheurs. Ce type de recherche illustre l’idée d’une coresponsabilité égalitaire, d’une solidarité à l’égard de la recherche et de la démarche militante et d’une dilution de la frontière entre les deux sphères. Mais, avec la pluralité des approches méthodologiques et des associations de toutes sortes, se dégage également d’autres rapports entre la recherche et le militantisme. Par exemple, le chercheur pourrait tenter de comprendre, décrire et expliquer un phénomène vécu ou rapporté par sa communauté de militance. Dans ce type de situation, le chercheur peut se servir de la recherche pour répondre à un besoin de cette communauté sans que les militants deviennent eux-mêmes chercheurs. Cette forme alternative de recherche militante repose sur la création d’alliances souvent insoupçonnées entre le chercheur et des regroupements de militants qui sont moins connus ou qui ont des ressources limitées.

Figure C – Contre le militantisme



La posture du chercheur avec le militantisme est étroitement lié à une liberté de parole reconnue aux universitaires et implique le devoir exigeant, et souvent risqué, de prendre la parole à titre individuel ou au nom de groupes, d'organismes ou d'une cause sociale [35]. Se trouve, au cœur de cette figure le besoin d'une pleine et entière reconnaissance du principe de liberté académique qui doit comprendre, en son sein, un espace permettant au chercheur de s'impliquer dans les activités militantes. Le chercheur peut aussi, pour des raisons stratégiques diverses,[36] agir dans l'ombre.[37] Dans tous les cas, le moteur de son action est celui des intérêts collectifs en présence. Comme en fait état Fontan, qui évoque dans ces travaux une forme de « militantisme universitaire », [36,38] le groupe de chercheurs se trouvant dans cette posture est « fort hétérogène ». [36] Cette hétérogénéité découle, entre autres, de l'intensité du lien qui existe entre le chercheur et le militantisme, lequel peut, à un certain point, soulever certaines questions relatives à la distanciation critique. « La force du lien entre l'intellectuel engagé et les acteurs concernés limite ou empêche la distanciation critique. La nature et l'intensité des liens tissés montrent une diversité de cas de figure où, à l'extrême, l'universitaire peut en arriver à quitter son alma mater d'attache pour s'intégrer à la communauté défendue ». [39]

Contre le militantisme

Cette posture met en lumière le conflit, non pas entre chercheurs qui adhèrent consciemment ou non à l'une ou l'autre des postures, mais bien celui entre la recherche et le militantisme qui existe de manière diffuse ou affirmée dans le milieu universitaire et qui trouve, une explication rationnelle dans le paradigme de la neutralité axiologique et de l'objectivité, tel que nous en avons déjà fait état ci-haut. Cette tension [40] peut contribuer à une certaine dévalorisation, par les pairs, des travaux du chercheur militant, tel que le signale Francis Dupuy Déry : « [I]une des problématiques, c'est que les pairs tendent à penser que nos travaux sont du niveau du billet que l'on a signé dans tel journal ou de l'intervention de 3 minutes à la radio ». [39] Cette situation

révèle l'existence de perceptions défavorables, voire même stigmatisantes, à l'endroit des chercheurs qui s'associent à des mouvements et des regroupements qui s'attaquent aux situations de précarité, de marginalité et d'injustice dans nos sociétés actuelles. Car comme le souligne avec justesse Gagnon et Holmes, la sphère universitaire est elle-même stratifiée par des normes scientifiques, des discours dominants, et des technologies politiques diverses (promesse de subventions, alignements avec les priorités d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, etc.) [36]. La posture contre le militantisme marginalise ainsi certaines formes de recherches, de réflexions alternatives et de savoirs dits « délinquants ». [36]

Au plan du financement de la recherche, les politiques et stratégies ancrées dans la mouvance mondiale de la nouvelle gestion publique qui valorise l'innovation au service de la prospérité économique [41] – et dans un contexte peu favorable à la science publique [40] – peuvent se trouver à valoriser cette posture. Cette orientation peut avoir pour effet, par ricochet, de limiter les opportunités de financement des projets entretenant des liens avec le militantisme ou encore, de restreindre la liberté et l'autonomie du chercheur et des partenaires militants, selon le cas. La résistance au militantisme peut s'avérer « stratégique » pour faire valoir la « scientificité » de ses recherches, pour augmenter ses chances d'obtenir des subventions de recherche, ou même pour développer des partenariats avec certains milieux de recherche comme les hôpitaux, les agences gouvernementales, les services gouvernementaux (p.ex., services correctionnels), les organismes sanitaires (p.ex., Organisation mondiale de la santé) et le secteur privé, etc. Elle peut également s'avérer « nécessaire » pour l'obtention d'un poste, d'une promotion, ou d'une chaire de recherche au sein du milieu universitaire. Ainsi, nous estimons que la posture contre le militantisme exerce une force normalisatrice dans la communauté universitaire par sa capacité à discréditer certaines approches méthodologiques, à favoriser certains types de savoirs (savoirs experts) au détriment des autres (savoirs locaux) et à pousser dans leurs derniers retranchements toutes activités savantes

« alternatives » en ne les reconnaissant par à leur pleine valeur lors de l'évaluation du rendement du chercheur et ce même si ces activités sont reconnues au sein des conventions collectives universitaires.

Recherche et militantisme : deux chercheuses, deux parcours

La prochaine et dernière section est directement issue d'une réflexion développée dans le cadre du colloque sur la recherche et le militantisme dont nous avons fait état en introduction de ce texte. Elle se veut un reflet de nos parcours dans nos disciplines respectives et une réflexion supplémentaire en lien avec les trois postures décrites précédemment. Pour atteindre cet objectif, nous nous appuyons sur une analyse réflexive et comparative de nos expériences personnelles et de celles qui ont été présentées lors du colloque. Nous croisons cette réflexion avec les écrits en sciences sociales et en sciences de la santé.

Parcours d'une chercheuse en droit

Le droit est une discipline qui connaît en son sein une dualité idéologique, révélant des formes opposées de rapport au pouvoir. D'un côté, il est perçu comme un instrument de domination qui perpétue les inégalités sociales. De l'autre, il est outil de contestation et vecteur d'*empowerment* pour les moins nantis.[42,43] La recherche et l'enseignement ne sont pas étrangers à cette « ambivalence »[44] de la discipline et peuvent, de manière intentionnelle ou non, contribuer à perpétuer ces figures. Les liens entre la recherche et le militantisme méritent d'être pensés à la lumière de ce postulat de base puisqu'ils touchent, fondamentalement, au rapport au savoir, en tant que forme de pouvoir. Ces liens méritent aussi d'être analysés à travers l'idée que le droit, en tant que discipline professionnelle, entretient des affinités particulière avec le concept de justice.[45,46] Cette idée s'exprime avec une plus forte acuité encore lorsqu'elle est mise en relation avec certains domaines du droit, tels les droits de la personne, le droit social, le droit de l'environnement, pour ne citer qu'eux.

En m'inspirant de ma propre expérience de juriste militante en faveur du respect et de la protection des droits des personnes concernées par le VIH et de ma démarche de recherche doctorale, je propose ici quelques réflexions sur l'articulation entre la recherche et le militantisme en droit. En reprenant la grille d'analyse développée ci-haut, je propose une réflexion sur certains enjeux propres à deux de ces postures – *face au militantisme et avec le militantisme*.

Dans le cadre de l'élaboration de mon projet de recherche

doctorale c'est à la première posture que je me suis implicitement ralliée au départ. D'abord militante dans un regroupement d'organismes communautaires et ayant pris position dans l'espace public contre la criminalisation du VIH et le droit à l'égalité des personnes vivant avec le VIH, j'ai choisi de créer une distance entre ma recherche doctorale et mes pratiques de militantisme. À cette fin, je me suis intéressée à une problématique soulevant des questions qui m'apparaissaient présenter un intérêt plus périphérique et/ou secondaire pour les acteurs militants eux-mêmes alors qu'elles étaient centrale pour la théorie du droit. En tant que jeune chercheuse, le choix de cette distance me semblait nécessaire à ma formation. Elle permettait de documenter la réalité des pratiques communautaires de lutte au VIH et donc, de générer de nouvelles connaissances en la matière, en partant d'une lecture théorique de la problématique enrichie de mon expérience militante. La zone de contact avec le militantisme a donc pris forme de manière assez naturelle, en amont du projet, par le biais de mon expérience passée. J'envisageais qu'un second contact puisse se déployer ultérieurement, en aval de la démarche, au moment de la diffusion des résultats.

L'adhésion à cette posture, intuitive et informelle, a contribué à structurer mon sujet de recherche et a influencé le choix de la perspective théorique et de la méthodologie. Bien que la méthodologie de recherche participative ne soit pas, en elle-même, révélatrice d'un engagement militant, elle donne lieu à une co-construction du savoir qui peut, selon le cas, favoriser l'ouverture sur le monde militant. Pour cette raison, je n'ai pas voulu la mobiliser parce que je souhaitais être le seul maître d'œuvre du projet (au plan de l'élaboration de la problématique, des questions de recherche et de l'analyse des données), dans le but, peut-être erroné j'en conviens, de me concentrer exclusivement à l'approfondissement de mes connaissances et ce, pour chacune des étapes de la recherche. J'avais le sentiment qu'une fois le doctorat accompli, je maîtriserais alors suffisamment les fondements de la recherche pour pouvoir, par la suite, positionner autrement les frontières entre le militantisme et la recherche, le cas échéant. Ainsi, sans affirmer que la perspective théorique et la méthodologie sont en soi déterminantes du rapport au militantisme, il semble exister un jeu d'influences implicite et subtile, voire possiblement, explicite et affirmé, entre le rapport au militantisme et les perspectives théorique et méthodologique mobilisées, selon le cas. Dans mon cas précis, ce choix visait à solidifier la posture *face au militantisme* pour les raisons exprimées ci-haut.

Et même si initialement, j'envisageais que la posture *face au*

militantisme puisse donner lieu, au moment de la diffusion des résultats, à une zone de contact entre ma recherche et les acteurs militants, j'ai été davantage interpellée, en aval de ma recherche, par la posture avec *le militantisme*. Les résultats de ma recherche présentent des résultats pertinents pour ma communauté initiale de militance et offrent de nouvelles bases aux stratégies de transformation sociale.[47] Je réfléchis donc maintenant aux suites à donner à cette première recherche, ayant notamment mis en lumière les rapports qu'entretiennent les organismes communautaires de lutte au VIH/sida avec le droit à la santé. La fonction instrumentale de la recherche en contexte de discipline professionnelle prend ici un certain sens; certains résultats mettent en lumière des stratégies de plaidoyer et de programmation basées sur le droit à la santé qui pourraient, en fonction des intérêts et besoins des organismes eux-mêmes, présenter un intérêt. Ces constats m'amènent à envisager un programme de recherche-action avec les organismes intéressés. Un tel projet permettrait de décloisonner ma démarche académique et de laisser co-habiter, dans un cadre déterminé, militantisme et recherche de manière équilibrée .

Cette notion d'équilibre s'avèrerait alors primordiale à préserver afin d'éviter un écueil possible de la posture avec *le militantisme*, dans le contexte particulier de la recherche en droit; celui de la colonisation du social par le droit, voire même de la reproduction des structures de pouvoir pouvant parfois s'opérer au détriment des acteurs militants. Dans la mesure où ma recherche doctorale a mis en lumière le pouvoir de la *norme du terrain* - qui émane des organismes eux-mêmes - sur l'effectivité du droit à la santé des personnes concernées par le VIH, toute stratégie de restructuration de cette norme sur la base des catégories juridiques pré-existantes mérite réflexion, tant du point de vue du chercheur que des militants concernés. La juridicisation, pouvant ou non impliquer la judiciarisation, qui consiste à traduire une problématique sociale dans le vocabulaire juridique peut entraîner des gains stratégiques mais peut aussi dépolitiser les enjeux. Le chercheur en droit qui se situe dans la posture avec *le militantisme* se doit d'adopter une vigilance à cet égard.

Parcours d'une chercheuse en sciences infirmières

D'entrée de jeu, il importe de souligner que le terme militantisme n'est en fait que très rarement utilisé en sciences infirmières. On fait plutôt appel au terme « *advocacy* » pour décrire la responsabilité morale et éthique qu'ont les infirmiers(ères) de défendre les intérêts de leur patient, d'où l'expression « agir comme avocat(e) du patient ».[51] Toutefois,

comme le fait remarquer Pariseau-Legault : « la portée de cette expression, loin de faire l'unanimité, reste empreinte d'un certain individualisme alors qu'elle devrait au contraire évoquer une vision beaucoup plus communautaire ».[51] Et ce, en dépit du fait que l'« *advocacy* » se soit transformée progressivement depuis les années 1990 et englobe désormais la défense des intérêts des personnes, des groupes, des communautés et des collectivités que les infirmiers(ères) sont appelés à soigner, la quête de justice sociale dans un contexte sociopolitique plus large et l'engagement politique tant au plan individuel que collectif.[52] Pourquoi? Parce que, l'*advocacy* demeure un concept sous-théorisé au sein de la discipline, trop peu enseigné dans le milieu universitaire et insuffisamment utilisé en recherche.

En m'inspirant de ma propre expérience clinique dans le domaine du VIH/sida et de ma démarche de recherche universitaire aux niveaux doctoral et postdoctoral, je propose ici quelques réflexions sur l'articulation entre la recherche et le militantisme en sciences infirmières. En reprenant une des postures abordées précédemment – avec *le militantisme* – j'offre une réflexion sur certains défis qui pourraient interpeller d'autres chercheurs issus des disciplines professionnelles dans le domaine de la santé. Puisque mes projets de recherche doctorale et postdoctorale portaient, entre autre, un regard critique sur les pratiques cliniques à l'ère du traitement antirétroviral, le silence des professionnels de la santé au regard des effets dommageables de ce traitement et la détresse vécue par les personnes qui développent malencontreusement des changements corporels suite à la prise de ce traitement, j'ai choisi consciemment de me rallier à la posture avec *le militantisme*. En tant que chercheuse, cette posture me semblait incontournable compte tenu de la problématique, de mon expérience professionnelle et de mon rapport à ces personnes que j'avais moi-même été appelée à soigner dans le cadre de ma pratique clinique. Nous verrons plus loin que cette posture représente des défis particuliers en sciences infirmières.

Ma réflexion relative à la posture du chercheur avec *le militantisme* prend appui sur deux dimensions bien précises soit la dimension épistémologique et la dimension politique. Sous cette posture, le chercheur en sciences infirmières, plus spécifiquement celui qui adopte une perspective critique, ne peut s'en tenir aux écrits en sciences infirmières. Il doit inévitablement faire appel à des concepts et des théories qui peuvent d'une part, lui fournir les outils nécessaires pour remettre en question ce qui est pris pour acquis (incluant des pratiques cliniques) et d'autre part, le guider dans la production de savoirs infirmiers politiques. Pour cette raison,

j'ai dû me familiariser avec de nombreux écrits en sciences sociales et sciences humaines. Aujourd'hui, j'estime que ce positionnement épistémologique était nécessaire pour me distancier de ce qui est communément admis dans le domaine du VIH/sida et appréhender autrement ma problématique de recherche. J'insiste sur le fait que ce positionnement était nécessaire car faisant partie d'une discipline professionnelle où les concepts et les théories ne permettent pas de mettre en lumière les questions de pouvoir, de précarité, de marginalisation, de genre ou de politiques dans la recherche, je me devais d'entreprendre cette démarche. Cette démarche nécessitait par ailleurs un positionnement propice à la prise de parole, l'action politique, le travail de revendication, et la défense des intérêts dans une compréhension plus large des enjeux liés au traitement antirétroviral.

Par ailleurs, les suites de mes recherches doctorale et postdoctorale m'ont permis de constater que la posture du chercheur qui se trouve à être avec *le militantisme* n'est pas sans controverse et qu'elle peut même faire l'objet de différentes critiques. Je pense ici à la controverse que peut provoquer la recherche militante lorsqu'elle n'est pas à prime abord conçue à partir de principes méthodologiques participatifs ou qu'elle n'est ne repose pas sur des alliances formelles avec des regroupements militants. Sinon les questionnements que génère la recherche qui s'inspire de concepts et de théories qui ne sont pas issues des sciences infirmières. Peut-elle être considérée de la recherche en sciences infirmières? J'ai moi-même fais face à ce genre de questionnement à de nombreuses reprises. Je pense également aux tensions que peut engendrer la recherche militante lorsqu'elle pose un regard critique sur les professionnels de la santé et leurs pratiques cliniques qui se trouvent à aggraver la détresse de personnes qui ressentent des effets néfastes d'un traitement ou à invalider les effets débilants de ce même traitement. Ou même, les critiques que peut générer le chercheur qui en dépit de sa formation clinique et de ses connaissances se rallie aux personnes qui refusent de prendre ou qui cesse un traitement. Ces exemples tirés de mes expériences personnelles sont, en mon sens, révélateurs d'un rapport parfois difficile entre la recherche en sciences infirmières et le militantisme même si à première vue, leurs affinités semblent nombreuses. Le chercheur qui se situe dans la posture avec *le militantisme* doit donc prendre conscience des défis qui l'attendent.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce texte 3 postures qui nous semblent exprimer les positionnements possibles du

chercheur à l'endroit du militantisme. Il ne s'agit pas là d'une énumération exhaustive mais bien d'un effort de théorisation. L'analyse réflexive que nous avons par la suite développée illustre l'idée que ces postures ne sont pas statiques et qu'elles peuvent évoluer d'une recherche à une autre et même, plus subtilement, d'une étape à une autre, au sein d'une même recherche. Cette affirmation est importante, elle traduit l'idée que la posture renvoie à une relation entre la recherche et le militantisme et non, en soi, à un statut. L'exercice démontre que notre proposition théorique permet d'explorer ces postures à intensité variable et d'en manipuler les différentes facettes pour mieux en comprendre les rouages. Principalement, l'analyse met en lumière les ramifications qui existent d'une part, entre posture et méthodologie et d'autre part, entre posture et perspective théorique. On comprend notamment que certaines méthodologies peuvent être plus aisément associées à une dilution de la frontière entre recherche et militantisme mais qu'elles ne forment pas, par ailleurs, une condition sine qua none de la posture correspondante. On relève aussi l'existence de jeux d'influence entre posture et théorie, pouvant aller jusqu'à induire, lorsque l'action militante implique une critique de la discipline professionnelle elle-même, de recourir à l'interdisciplinarité pour y trouver les concepts nécessaires à la critique. En ce sens, notre texte invite à explorer plus finement les variables qui soutiennent et structurent les rapports entre recherche et militantisme ainsi que les retombées susceptibles de se manifester, de part et d'autres.

Au plan des limites de la démarche, il nous semble important de rappeler que le cadre théorique tire ses sources originelles des travaux de sociologie du droit, que c'est dans cette perspective qu'il a été élaboré initialement. Le fait de nous en être inspiré librement pour proposer une nouvelle grille analytique peut avoir induit des changements au plan logique. Quiconque s'intéresse à la présente grille analytique doit prendre cet élément en considération. Nous souhaitons également rappeler que notre démarche formule des questions qui ont été peu abordées dans la littérature. En ce sens, elle invite les chercheurs à contribuer à l'enrichissement de la grille analytique proposée et aux réflexions qu'elle suscite. Dans cette perspective, nous suggérons 3 thèmes, non abordés dans le présent texte, qui nous semblent requérir des développements. Le premier de ces thèmes a été évoqué en introduction et concerne les rapports entre la pédagogie universitaire et le militantisme en contexte de discipline professionnelle. Le second porte sur la question méthodologique des limites à l'accès à certains terrains de recherche en raison de la posture du chercheur et aux

implications de ces limites, tant au plan de la recherche que du rapport au militantisme lui-même. Enfin, le dernier thème concerne les liens entre la recherche, le militantisme et les ordres professionnels et codes de déontologie des professions concernées. La question de l'influence de l'ordre et du code de déontologie sur la posture du chercheur présente un intérêt particulier qui mérite d'être exploré davantage et ce, tant en sciences infirmières qu'en droit.

Notes

^a Nous remercions les co-organisatrices, Karine Gentelet et Doris Farget pour leur invitation à participer à ce colloque.

^b Voir APORIA 2012 4(3) à <http://www.oa.uottawa.ca/journals/aporia/archives.jsp?lang=>

Références

1. Huish R. Dissent 101: teaching the "dangerous knowledge" of practices of activism. *Canadian Journal of Development Studies*. 2013;34(3):364-83.
2. Huish, R. Dissidence 101 ou la place de l'activisme dans l'université du future : Document de réflexion. 2013. Disponible à l'URL : http://www.fondationtrudeau.ca/sites/default/files/huish_final_french.pdf.
3. Baribeau C. Recherches qualitatives. Hors série. 2013;14.
4. Guillemette F, Gauthier R. Recherches qualitatives. 2010; 29:4.
5. Gabrielle-Tremblay D, Rochamm J. Les processus de collaboration et de partage des connaissances dans la recherche partenariale : de la reconnaissance des identités à l'émergence d'une communauté de pratique. Note de recherche de l'ARUC sur la gestion des âges et des temps sociaux, ARUC GATS, TELUQ, Université du Québec. 2013; Disponible à l'URL : http://benhur.teluq.quebec.ca/SPIP/aruc/IMG/pdf/13-03_note_rech_cop_Dijon_dgt-JR.pdf.
6. Shaw R. *The Activist's Handbook*. Berkeley: University of California Press, 2001.
7. Fox Piven, F. Reflections on scholarship and activism. *Antipode* 2010;42(4):806-10.
8. Macdonald RA, Normand S. Le droit comme discipline universitaire. Une histoire de la faculté de droit de l'Université Laval, Québec : Les presses de l'Université Laval, 2005, *Recherches sociographiques* 2007;48(1):156-8.
9. Normand S. Le droit comme discipline universitaire. Une histoire de la faculté de droit de l'Université Laval. Québec :

Les presses de l'Université Laval, 2005.

10. Meleis AI. *Theoretical Nursing: Development and Progress* (5e éd.). Philadelphia: Lippincott Williams & Wilkins, 2011.
11. Piotte J-M. L'université, les universitaires et la gauche : préambule aux textes de Normand Baillargeon, Jean-Marc Fontan, Mona-Josée Gagnon, Lucie Lamarche, Karen Messing et Ruth Rose. *Cahiers de recherche sociologique* 2000; 34 : 5-24, aux pp. 5 et 16.
12. Donaldson SK, Crowley DM. The discipline of nursing. *Nursing Outlook* 1978;26(2):113-20.
13. Pepin J, Kerouac S, Ducharme F. *La pensée infirmière* (3ème éd.). Montréal : Chenelière Éducation, 2010.
14. Squires G. Management as a professional discipline. *Journal of Management Studies* 2001;38(4):473-87.
15. De Lavergne C. La posture du praticien-chercheur: un analyseur de l'évolution de la recherche qualitative. *Recherches Qualitatives* 2005;3:28-42.
16. Ewick P, Silbey S. S., *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press, 1998: aux pp. 57 à 107.
17. Ewick P, Silbey S. La construction sociale de la légalité, trad. par Guilhem Cassan, Daniel Didier, Edouard Gardella et al. *Terrains et Travaux* 2004;6:112-38.
18. Ewick P, Silbey S.S. *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press, 1998: à la p. 78.
19. Ewick P., Silbey S. S. *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, 1998: aux pp. 108 à 164.
20. Israel L. *L'arme du droit*, Presses de Sc. Po : Paris, 2009 : à la p. 46.
21. Israel L. *L'arme du droit*, Presses de Sc. Po : Paris, 2009 : à la p. 28.
22. Israel L. *L'arme du droit*, Presses de Sc. Po : Paris, 2009 : à la p. 47.
23. Ewick P, Silbey SS. *The Common Place of Law. Stories from Everyday Life*, Chicago et Londres: The University of Chicago Press, 1998: aux pp. 165 à 220.
24. Guba EG, Lincoln YS. Competing Paradigms in Qualitative Research. In: Denzin NK, Lincoln, YS. (éd). *Handbook of Qualitative Research*. London : Sage, 1994 : 105-17.
25. Lebel J. S'engager socialement à travers la recherche

- concomitante. *Découvrir. Le magazine de l'ACFAS* 2009; mars-avril : 48-53 : à la p. 51. Il s'agit des propos de Alenjandro Rada, rapportés sous la forme d'une entrevue.
26. Anadón M. La recherche sociale et l'engagement du chercheur qualitatif : défi du présent. *Recherches qualitatives. Hors série* 2013; 14 : 5-14 : à la p. 8
27. Anadón M. La recherche sociale et l'engagement du chercheur qualitatif : défi du présent. *Recherches qualitatives. Hors série* 2013; 14 : 5-14 : à la p. 11.
28. Einich N. Pour une neutralité engagée, *Questions de communications* 2002; 2, 117-27.
29. Lelubre M. La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. *Recherches qualitatives. Hors série* 2013 ; 14 : 15-28.
30. Kalinowski I. Leçons wébériennes sur la science et la propagande. In M. Weber (éd.). *La science, profession et vocation*. Marseille : Éditions Agone, 2005; Naudier D, Simonet M. (éd.). *Des sociologues sans qualités? Pratiques de recherche et engagements*. Paris : La Découverte, 2011.
31. Baribeau C. Avant-propos. *Recherches qualitatives. Hors série* 2013; 14 : 1-4 : à la p. 1.
32. Desmette H, Guillemette F. Les multiples facettes de l'engagement du chercheur qualitatif. *Recherches qualitatives* 2010 ; 29 (2) : 1-6 : à la p. 4.
33. Lelubre M. La posture du chercheur, un engagement individuel et sociétal. *Recherches qualitatives. Hors série* 2013 ; 14 : 15-28: à la p. 18; Fine M. *The Politics of Research and Activism : Violence Against Women*. *Gender and Society* 1989; 3 (4): 549-558: à la p. 552.
34. Lebel J. S'engager socialement à travers la recherche concomitante. *Découvrir. Le magazine de l'ACFAS* 2009; mars-avril : 48-53 : à la p. 48. Il s'agit des propos de Francis-Dupuis-Déry, rapportés sous la forme d'une entrevue.
35. Gagnon M, Holmes D. Accessibilité aux pharmacothérapies antirétrovirales: vers une compréhension politique de la situation en Afrique sub-saharienne. In : Yaya S. (éd.) *Les maux et les choses de la santé : acteurs, pratiques et systèmes de santé dans le Tier-monde*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2010 : 285-307.
36. Piotte J-M. L'université, les universitaires et la gauche : préambule aux texte de Normand Baillargeon, Jean-Marc Fontan, Mona-Josée Gagnon, Lucie Lamarche, Karen Messing et Ruth Rose. *Cahiers de recherche sociologique* 2000; 34 : 5-24, à la p. 21.
37. Fontan J-M. De l'intellectuel critique au professionnel de service, radioscopie de l'universitaire engagé. *Cahiers de recherche sociologique* 2000; 34 : 79-97 : à la p. 80.
38. Gabrielle-Tremblay D, Rochamm J. Les processus de collaboration et de partage des connaissances dans la recherche partenariale : de la reconnaissance des identités à l'émergence d'une communauté de pratique. Note de recherche de l'ARUC sur la gestion des âges et des temps sociaux, ARUC GATS, TELUQ, Université du Québec. 2013; 3 : à la p. 4. Disponible à l'URL : http://benhur.teluq.quebec.ca/SPIP/aruc/IMG/pdf/13-03_note_rech_cop_Dijon_dgt-JR.pdf.
39. Fontan J-M. De l'intellectuel critique au professionnel de service, radioscopie de l'universitaire engagé. *Cahiers de recherche sociologique* 2000; 34:79-97.
40. Lebel J. S'engager socialement à travers la recherche concomitante. *Découvrir. Le magazine de l'ACFAS* 2009; mars-avril : 48-53 : à la p. 51. Il s'agit des propos de Francis-Dupuis-Déry, rapportés sous la forme d'une entrevue.
41. Piron F. Science, bien commun et économie : réussir ce trio *Découvrir. Le magazine de l'ACFAS* 2013 ; avril. Disponible à l'URL: <http://www.acfas.ca/publications/decouvrir/2013/04/science-bien-commun-economie-reussir-trio>.
42. McCann M. *Rights at work, Pay Equity Reform and the Politics of Legal Mobilization*, Chicago: The University of Chicago Press, 1994.
43. Abel R. *Speaking Law to Power. Occasions for Cause Lawyering*. In: Sarat A. Stuart Scheingold (éd.) *Cause Lawyering : Political Commitments and Professional Responsibilities*, Oxford: Oxford University Press, 1998.
44. Israel L. *L'arme du droit*, Presses de Sc. Po : Paris, 2009 : ch. 1.
45. Art. 2.01.01 Code de déontologie des avocats, LRQ B-1, r.3.
46. Dockès E. Au cœur des combats juridiques. Pensées et témoignages de juristes engagés. Actes du colloque « Pratique du droit, pensée du droit et engagement social » organisé à Dijon les 11 et 12 mai 2006 par le CREDIMI (UMR598), le CNRS et l'Université de Bourgogne. Disponible à l'URL : <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/19/33/02/PDF/AuCoeurDesCombatsJuridiques.pdf>.
47. Vézina C. Réponses communautaires de lutte au VIH et droit à la santé : une exploration de l'effectivité internormative du droit. Thèse de doctorat. Université de Montréal, 2013

(sous embargo de publication).

48. Ballou KA. A Historical-philosophical analysis of the professional nurse obligation to participate in sociopolitical activities. *Policy, Politics & Nursing Practice* 2000;1(3):172-84.

49. Lemay V, Law AJ. Les multiples vertus d'une ouverture pluraliste en théorie du droit : l'exemple de l'analyse du cause lawyering. *Revue canadienne droit et société* 2011; 26:353-77.

50. Bernheim E, Commaille J. (éd.). La justice dans la gestion du social. Dossier. *Droit et société* 2012;81(2).

51. Pariseau-Legault P. Critique de la responsabilité sociale d'une profession, du potentiel inexploité de sa force collective et de la nécessité conséquente de son éveil. *Aporia* 2012;4(3):18-20.

52. Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) (2008). Code de déontologie. http://www.cna-aiic.ca/~media/cna/files/fr/code_of_ethics_2008_f.pdf.

Remerciements

Les auteures remercient les évaluateurs anonymes pour leurs précieux et pertinents conseils. Elles demeurent toutefois les seules responsables de toute erreur ayant pu se glisser dans le présent texte. Elles remercient également Lucie Lamarche pour le temps précieux accordé à la relecture et pour ses commentaires éclairants.

Pour contacter les auteures:

Christine Vézina, LL.B., LL.D.

Professeure adjointe

Faculté de droit

Université Laval

Pavillon Charles-De Koninck

1030, avenue des Sciences-Humaines

Québec, Québec, G1V 0A6

Canada

Courriel: Christine.Vezina@fd.ulaval.ca

Marilou Gagnon, RN, ACRN, Ph.D.

Professeure agrégée

Université d'Ottawa

Faculté des sciences de la santé

École des sciences infirmières